

# PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS  
GROUPES SCOLAIRE PASTEUR  
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

THÈME :

LES AVENTURIERS DES  
ILES PERDUE



# Sommaire

• Diagnostic.....	2-4
• Présentation des finalités de l'organisateur.....	5
• Objectifs Pédagogiques.....	6-7
• La vie quotidienne en accueil de loisirs sans hébergement...	8-13
• La gestion des activités.....	14-15
• Le personnel.....	15-16
• Les réunions.....	17

# Diagnostic

## Type de centre

Accueil de loisirs sans hébergement



## Période

Du 07 Juillet au 01 Août 2025 (19 jours)

Du 04 Août au 22 Août 2025 (14 jours)

## Tranche d'âge et effectifs

### Juillet

56 enfants de 2.5 ans à 6 ans  
96 enfants de 6 ans à 12 ans

### Août

48 enfants de 2.5 ans à 6 ans  
60 enfants de 6 ans à 12 ans

## Organisateur

Ville de Bruay-La-Buissière  
Hôtel de Ville  
Place Henri CADOT, BP 23  
62701 BRUAY-LA-BUISSIERE CEDEX  
Téléphone : 03.21.64.56.00

## Les moyens humains

### Un directeur & une adjointe de direction :

Lecocq Allan  
Tel : 06.70.54.08.93

Antosz Dominique  
Tel : 06.31.25.74.56

### Une équipe d'animation :

Cette équipe d'animation a été constituée selon la législation en vigueur 1 animateur pour 8 pour les enfants de 2.5 ans à 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans. Les animateurs affectés aux groupes ne changeront pas pendant toute la durée du séjour de façon à pouvoir animer en parfaite connaissance du groupe et avoir un rôle de référent.

## Les horaires de l'accueil de loisirs

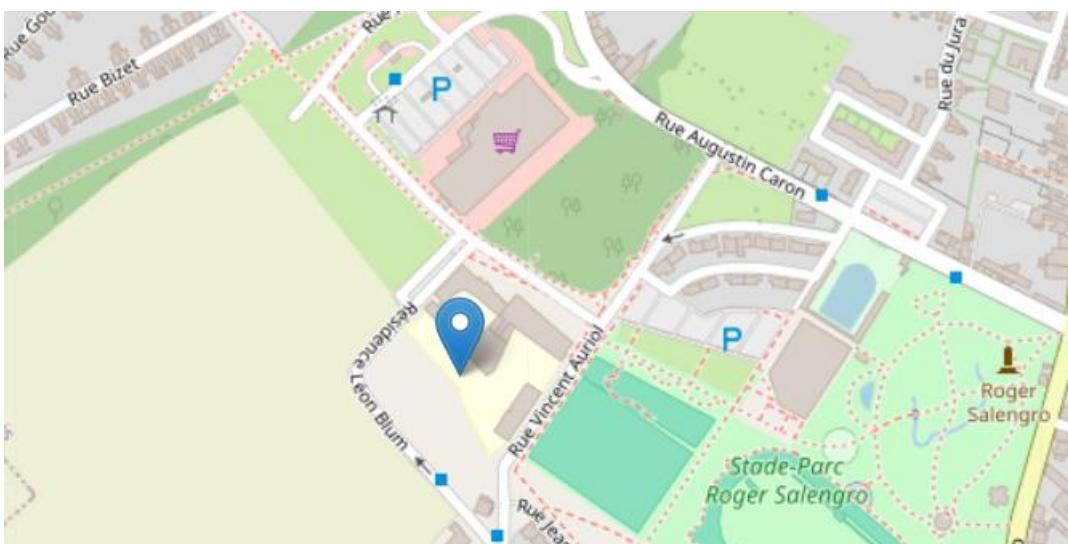
Garderie matin : 7h30/9h00  
Accueil échelonné : 8h45/9h00  
Activités : 9H00/11h30  
Repas : 11h30/13h30  
Activités : 13h30/16h00  
Goûter : 16h00/16h30  
Départ échelonné : 17h00/17h15  
Garderie soir : 17h15/18h30

**Le thème :** Les Aventuriers des îles perdues

## Les Locaux

Ecole Primaire Louis PASTEUR  
174 Esplanade Léon BLUM  
62700 Bruay-La-Buissière

L'école Primaire Louis Pasteur, qui compte plusieurs classes maternelles et élémentaires, une restauration scolaire, un dortoir, les blocs sanitaires, une salle de sport, une bibliothèque, une salle de motricité, une salle de stockage de matériel pédagogique et des espaces extérieurs. Le site se trouve à proximité directe de la piscine Roger Salengro, du Skate Park, du Parc Salengro (Stade Parc), des chemins de randonnées et des installations sportives.



## Les transports

La société de bus (Transdev) assurera tous déplacements pour les sorties prévues du centre. Les déplacements du directeur seront assurés par son véhicule personnel ou via les véhicules de service.

Les enfants effectueront également des déplacements à pied ou à vélo en respectant la législation en vigueur.



## **Réservation & Tarification**

Pendant les vacances scolaires, en fonction du calendrier, les réservations s'effectuent à la semaine. A l'issue de la période définie, les réservations à la journée seront possibles sous réserve des places disponibles.

Possibilité de garderie matin et/ou soir.

Les réservations s'effectuent au guichet Scolaire-Jeunesse en Maison des Services de Bruay-La-Buissière ou directement sur le site internet de la Ville.

Le tarif est modulé par rapport à une grille tarifaire sur la base des quotients familiaux sur décision du maire.

## **L'accueil des enfants en situation de handicap**

La Ville de Bruay-La-Buissière porte une attention particulière à l'inclusion des enfants - adultes en situation de handicap et/ou aux besoins spécifiques. L'Accueil Collectif de Mineurs est un environnement idéal pour favoriser les interactions entre enfants - adultes en situation de handicap et leurs pairs, permettant ainsi de développer leur autonomie, leur estime de soi et leurs compétences sociales. La Ville de Bruay-La-Buissière collabore, entre autres, avec l'Association "Gamins exceptionnels" et le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce). Ce sont eux, qui dans un premier temps accompagnent les parents dans toutes les démarches. Une rencontre préalable avec l'enfant et les familles est organisée. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est élaboré en collaboration avec les parents et les différents partenaires, afin de mieux appréhender les attentes et les besoins de l'enfant, ainsi que des parents. L'intégration des enfants en situation de handicap permet d'améliorer leur qualité de vie, de sensibiliser les autres enfants à la diversité et à la tolérance. Cela contribue à la construction d'une société plus inclusive et solidaire.



# Présentation des finalités de l'organisateur

D'une superficie de 16.35 km<sup>2</sup>, Bruay-La-Buissière est une commune urbaine française située dans le Bassin Artois Picardie, Région des Hauts-de-France dans le Pas-de-Calais plus précisément. Elle fait partie de l'Arrondissement de Béthune. Elle est née de la fusion entre Bruay-en-Artois et de La buissière en 1987. Bruay-La-Buissière fait partie de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. Les années suivantes ont été marquées par un développement constant, tant sur le plan économique que social. Bruay-La-Buissière a réussi à dynamiser son économie locale. Parallèlement, la vie culturelle et associative s'est épanouie, offrant aux habitants une multitude d'activités et d'événements qui renforcent leur sentiment d'appartenance à cette communauté animée.

Bruay-La-Buissière, est une ville au riche patrimoine industriel et culturel, marquée par son passé minier et sa volonté de valoriser son territoire. Parmi ses symboles les plus emblématiques, la Piscine Art déco Roger Salengro, classée monument historique, attire les visiteurs par son architecture unique et son atmosphère rétro. Non loin de là, le Stade-Parc et le Parc de la Lawe offrent des espaces verts propices à la détente, aux loisirs et aux événements en plein air. Le quartier des Terrasses et ses terrils aménagés, La cité des électriciens témoignent de la reconversion réussie de paysages autrefois marqués par l'activité minière. Le musée de la mine, quant à lui, complète cette plongée dans l'histoire ouvrière locale. Enfin, le donjon et la tour de Lambres, vestiges médiévaux situés à proximité, rappellent que le territoire de Bruay-La-Buissière est aussi empreint d'une histoire bien plus ancienne. Ces lieux emblématiques forment un tout cohérent, entre mémoire, culture et renouveau urbain, illustrant parfaitement les finalités de la Ville : préserver son identité tout en regardant vers l'avenir.

La Ville de Bruay-La-Buissière est dirigée par Monsieur Ludovic PAJOT, Maire depuis 2020. Connue pour sa devise « Terre de valeurs, ville d'avenir » et reconnue par son blason représentant les origines minières, la commune n'a de cesse de se développer. Monsieur le Maire est entouré de plusieurs Adjoints, chacun d'eux exerçant dans un secteur / service précis. Madame Laurie Tourbier, en charge des Affaires Scolaires, de la Jeunesse et des Jumelages, jouant un rôle essentiel dans le suivi et le développement des actions en faveur des enfants et des jeunes de la commune.

# Objectifs Pédagogiques

Les intentions éducatives représentent les valeurs morales et les volontés éducatives vers lesquelles la Mairie de Bruay-La-Buissière souhaite voir diriger sa politique. Ces valeurs en découlent sous 2 formes :

## Les objectifs généraux :

- Le vivre ensemble garant du bien-être collectif
- La transmission des valeurs de la République : Laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination
- Le bien-être physique et psychologique par la mise en place d'actions autour de la santé (nutrition, activités physiques régulières)
- L'intégration par le sport



## Les objectifs éducatifs :

- Favoriser le développement et l'autonomie
- Favoriser la vie en collectivité
- Approfondir avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé
- Prendre en compte les besoins spécifiques de certains enfants

## Mes objectifs généraux sont donc :

### • La Citoyenneté

- Développer son sens critique
- Devenir un individu libre et acteur de sa vie
- Responsabiliser

Dans le cadre de cet objectif, je souhaite que les animateurs mettent en place des activités favorisant l'expression des enfants, leur permettant de porter un jugement, de donner leur avis et de participer à des temps d'échange ou de débat. Il est important que les enfants puissent s'exprimer sur les activités proposées et formuler leurs propres idées, afin qu'ils deviennent pleinement acteurs de leurs vacances.

Par ailleurs, je souhaite que des missions soient mises en place pour responsabiliser les enfants aux tâches de la vie quotidienne. Ces temps doivent être pensés comme des opportunités pour les enfants de s'impliquer activement dans la vie du groupe et de développer leur autonomie.



- **La socialisation**

Être capable de respecter les règles de vie collective

Être capable de respecter les personnes et le matériel

Etre capable d'être solidaire et d'intégrer des notions de partage

Ces axes visent à favoriser l'apprentissage de la vie en société, afin de faciliter l'adaptation de l'enfant aussi bien au sein du centre qu'à l'extérieur, à travers l'acquisition de savoir-être et de savoir-vivre. Dans cette optique, je demanderai aux animateurs de construire, dès le premier jour, une charte de vie avec les enfants, énonçant les règles essentielles à respecter tout au long de l'accueil. Cette charte devra être adaptée en fonction des tranches d'âges, afin de garantir une meilleure compréhension et implication de chacun.

- **L'épanouissement de l'enfant**

L'accompagner sur le chemin de l'autonomie tout en le protégeant

L'aider à grandir en tant qu'individu à part entière

Un enfant épanoui est un enfant encouragé, valorisé et écouté. Il est important que les animateurs prennent le temps de le féliciter, de le rassurer et de l'aider à identifier et comprendre ses émotions (joie, peur, tristesse, frustration...). Les activités collectives seront également des leviers importants pour favoriser les interactions et renforcer les liens sociaux entre enfants.

L'accompagnement doit permettre à chaque enfant de faire ses propres choix, sans pression ni influence excessive, tout en respectant son rythme, ses besoins et sa singularité. L'objectif est de créer un environnement bienveillant, sécurisant et stimulant, propice à son épanouissement.

**L'objectif par rapport au thème et fil conducteur :**

**Favoriser la découverte de son environnement.**

- Susciter la curiosité, l'envie d'apprendre
- Expérimenter les connaissances et compétences
- S'enrichir en découvrant de nouveaux lieux, de nouvelles personnes de nouvelles expériences, de nouvelles cultures ...

La situation des centres de loisirs offre de multiples possibilités de découverte. La randonnée, les activités nautiques, l'éducation à l'environnement....

L'imagination aura une place importante avec les personnages de fiction ou ceux ayant réellement existé.

# La vie quotidienne en accueil de loisirs

## Journée type

Horaires	Activités
7h30	Garderie
9h00	
8h45	Accueil des enfants
9h00	
9h30	Activités
11h30	Puis retour au calme
11h30	Repas en 2 services
13h30	
13h30	Temps calme
14h30	& Sieste pour les plus petits
14h00	Reprise des activités des plus grands
16h	
16h00	Goûter
16h30	
16h30	Météo
17h00	Retour au calme
17h00-17h15	Départ des enfants
17h15	Garderie et
18h30	Réunion si besoin

### **• Rôle de l'animateur pendant la vie quotidienne**

#### Déroulement de la journée

**7h30-9h00** : Les animateurs auront un pointage à remplir concernant les enfants qui viennent en garderie et mettront en place des petits jeux de société. L'animateur aura principalement un rôle de surveillance et de bienveillance pendant ce temps.

**9h-9h45** : Je souhaite que l'animateur mette en place un temps convivial où les enfants auront la possibilité de prendre des petits jeux de société. Ce temps permettra donc à l'animateur de remplir la feuille de pointage de son groupe tout en restant vigilant aux besoins des enfants. Les animateurs qui ne sont pas concernés par la feuille de pointage s'occuperont des enfants, ensemble ils peuvent mettre en place l'activité de la matinée.

**9h45-11h30** : Début des activités. Je préconise que l'animateur varie les activités qu'elles soient adaptées à l'âge tout en étant garant de leur sécurité.

**11h15-11h30** : Retour au calme imposé avant la restauration. Ce temps permettra le rangement des activités et que l'animateur passe par les toilettes (pipi, lavage des mains etc..).

**11h30-12h30** : Restauration pour les premiers groupes élémentaires et maternelles. Pendant ce temps, les autres groupes élémentaires peuvent être en temps libre, l'animateur permet à l'enfant de souffler, de se retrouver avec ses amis. Un retour au calme 15 minutes avant le passage à la cantine est essentiel pour le bon déroulement de la restauration dans un environnement sain et propice au repas.

**12h30-13h30** : Restauration pour les seconds groupes. Temps calme pour les autres.

**Temps du repas** : L'animateur aura la charge de la bonne alimentation de chaque enfant. L'enfant doit goûter à tout (ne pas forcer), mais aussi respecter les règles de vie de bonne tenue à table et de politesse. L'animateur doit servir les enfants et demande aux enfants de réunir la vaisselle sale au centre de la table. Evitez au maximum que des enfants se lèvent pendant le repas.

**Temps calme** : Pour les plus jeunes en maternelle, un temps de repos est mis en place, dans une pièce spécialement aménagée (dortoir). Un réveil échelonné à partir de 14h00 s'organise en fonction du besoin de l'enfant, petit à petit les enfants sont confiés aux autres animateurs pour la reprise des activités.

Pour les plus grands, ce temps peut être bénéfique pour finaliser des petites activités manuelles qui n'ont pas pu être terminées ou bien un temps au dialogue, au débat. C'est également un moment de partage et de jeux calmes.

**13h30-14h30** : Temps libre l'enfant est libre de son activité mais l'animateur ne doit pas rester inactif ! Il veille à ce que tout se passe bien, il est disponible pour jouer avec les enfants ou dialoguer avec eux. Ce temps permet de préparer également le jeu de l'après-midi, ainsi que le temps de pause des animateurs. **14h15** (passage aux toilettes avant la reprise des activités)

**14h30-15h45** : Activités, les animateurs doivent proposer chaque après-midi des animations ou des grands jeux qu'ils auront préparés la veille.

**15H45-16H00** : Passage aux toilettes et lavage des mains, l'animateur contrôle les sanitaires après leur passage pour une vérification. Puis retour au calme pour le goûter.

**16h00-16h30** : L'animateur fera en sorte de faire participer les enfants à la préparation du goûter et instaure une ambiance calme durant ce goûter. Il discute et écoute les demandes des enfants.

**16h30-17h00** : Avant le départ des enfants. Je souhaite que les animateurs dialoguent avec eux pour avoir leurs ressentis de la journée et utilisé un outil de mesure (météo).

**17h00** : Accueil échelonné des parents. Il s'agira pour l'animateur d'être disponible et de renseigner au mieux les parents.

**17h15-18h30** : Garderie du soir et réunion pour les animateurs qui ne sont pas sur le service de garderie. Les animateurs veilleront au pointage de garderie et à ce que chaque enfant reparte avec les personnes autorisées. Ils feront un retour sur la journée de leurs enfants aux

parents et leurs indiqueront toutes les informations concernant l'enfant, l'activités ou l'ACM. L'animateur aura principalement un rôle de surveillance et de bienveillance pendant ce temps.

## La sécurité

- Les animateurs doivent connaître à toute heure de la journée le nombre d'enfants de leur groupe et celui de leur activité et s'assurer d'avoir les bons enfants.
- Un animateur ne devra jamais être seul avec un enfant toujours 2 minimum.
- En cas de personnes extérieures aux locaux, qui viendraient chercher un enfant, l'animateur ne peut pas prendre la responsabilité de laisser partir l'enfant, son rôle est de me prévenir même en cas de décharge parentale.
- L'animateur devra remplir une fiche avec les régimes alimentaires fournie par la direction et l'allergie des enfants qu'il gardera toujours avec lui.
- L'animateur ne devra en aucun cas laisser un conflit extérieur intervenir dans le centre. Il sera garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants
- Les taux d'encadrement doivent être respectés peu importe l'activité en extérieur. 1 pour 8 pour les moins de 6 ans et 1 pour 12 pour les plus de 6 ans.

## Les sorties

- Lors des sorties, une feuille de sortie sera à remplir avec le mode de déplacement, le lieu, l'heure de départ et de retour, le listing des enfants, les animateurs accompagnants et un itinéraire précis qui ne pourra être changé sans mon accord.
- **En cas de sortie sur toute la journée.** Lors de cette sortie les animateurs devront avoir une attention plus particulière sur l'ensemble des enfants. L'animateur aura sous sa responsabilité un listing d'enfant dont il sera référé en cas de problème. L'animateur devra porter un marqueur physique pour que l'enfant se repère plus facilement (Gilet de sécurité). Pour les plus jeunes, les animateurs devront mettre en place un collier ou bracelet avec le nom du centre et le numéro du directeur. Les animateurs devront avoir des sacs poubelle, de la crème solaire, la trousse de secours, les fiches sanitaires, leur téléphone portable allumé et toujours avoir de l'eau pour les enfants. Les animateurs devront s'assurer que les enfants aient une casquette, des vêtements adaptés à l'activité, un k-way (en fonction du temps) ainsi que des chaussures adaptées.
- **En cas de sortie en bus.** Pour trajet en bus, un chef de convoi sera désigné et s'assurera que le bus est en bon état, que le lieu d'arrêt du bus ne soit pas dangereux (dans ce cas demander au chauffeur de bien vouloir changer de place de stationnement). Il s'assurera de la bonne condition physique du chauffeur et que celui-ci connaisse bien l'itinéraire. Il a pour mission de m'envoyer un message avec le nombre d'enfants, d'animateurs ainsi que l'heure de départ. Il fera le même process

pour le moment du retour. Un animateur placera les enfants dans le bus sans oublier la législation en vigueur (pas sur le devant, les sorties de secours ni la place centrale au fond du bus) sans oublier de mettre la ceinture aux enfants. Le chef de convoi comptera l'ensemble des enfants avant et après la sortie du bus. Des animateurs seront placés sur les premières places du bus, derrière et au niveau de la porte centrale pour éviter toute chute, aux issues de secours. Les animateurs devront également avoir leur ceinture de sécurité et ne doivent pas s'assoupir pendant le temps de trajet !

- En cas de petite sortie à pied pour des petites activités en extérieur. Les animateurs devront prendre avec eux la pharmacie et les fiches sanitaires des enfants. Il passera toujours sur des passages cloutés même si cela impose de faire un détour, je veux que les animateurs soient de chaque côté de ce passage.

### La vie quotidienne

- L'animateur devra arriver un quart d'heure avant les enfants ; ce qui lui permettra de mettre en place les activités, de préparer le matériel etc... Les retards ne seront pas tolérés étant donné la responsabilité que nous avons vis-à-vis des parents et des enfants.
- Le téléphone portable sera toléré pour m'appeler ou pour joindre un autre animateur lors de sorties. Il ne devra en aucun cas faire l'objet d'une utilisation personnelle ou abusive.
- **Matériel.** L'animateur veillera à préparer son matériel à l'avance. L'enfant participe activement au rangement après l'activité dans les salles. L'animateur veillera au respect des règles de vie.
- Les animateurs devront être attentifs à l'organisation de leur salle ou lors des sorties, afin d'éviter des pertes inutiles de vêtement/casquette/sac. Regrouper les affaires des enfants au même endroit et qu'ils récupèrent les objets trouvés.
- Une pause sera accordée aux animateurs, dans la mesure du possible, après le temps de la restauration. Elle se prendra hors des locaux et jamais devant les enfants.
- La tenue de l'animateur doit être adaptée à la situation et toujours correcte (vous devez être un exemple pour l'enfant pas de talon aiguille, de tenue extravagante) tout comme votre vocabulaire.
- Pris en général vers 16h00, le goûter permet de faire une pause et de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler et celle à venir. Le goûter sera le plus souvent pris à l'extérieur si le temps le permet.
- Lors des ateliers culinaires, le jeune sera amené à préparer son propre goûter et sera amené à participer, se servir, débarrasser et nettoyer. N'oubliez pas le plat témoin !

- Un contrôle de la Jeunesse et Sport pourrait avoir lieu. Dans le cas où je serais absent, vous devez immédiatement m'avertir, l'ensemble des documents à présenter seront mis à disposition sur mon bureau.

## Santé

- Au début du centre, l'animateur veillera à repérer discrètement les habitants indésirables sur la tête des enfants de son groupe. Pour les enfants de – de 6 ans la mixité est autorisée dans les dortoirs pendant la sieste et au sanitaire.
- La pharmacie devra être vérifiée tous les soirs. En effet, s'il y a eu des soins donnés dans la journée, l'animateur a l'obligation de soigner un enfant blessé et de remettre ce qu'il a dû prendre pendant le soin. Elle se compose de :
  - Matériel : ciseau, thermomètre médical.
  - Produit : compresses individuelles, sparadrap hypoallergénique, bandes de différentes tailles, antiseptique liquide incolore non alcoolisé.
  - Mais aussi des gants à usage unique, des pansements et une feuille de soin avec un stylo pour noter :
    - nom et prénom de l'enfant
    - date et heure
    - localisation de la blessure
    - ensemble des soins apportés
    - cause de l'accident
    - animateur qui apporte le soin

**Tous les soins devront être reportés dans le cahier de pharmacie en fin de journée, qui restera sur le bureau du directeur.**

### Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents. Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.



SAMU



Police  
Gendarmerie



Pompiers



Toutes  
urgences



## Enfants de société

- La drogue, l'alcool, la sexualité seront **interdits** dans les locaux de l'accueil de loisirs. Toute personne ne se conformant pas à cette règle fera l'objet d'un **renvoi immédiat**. L'organisateur et la SDJES62 seront prévenus (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Pas-de-Calais).
- Maltriter un enfant : violence physique ou psychologique. L'animateur fera l'objet d'un **renvoi immédiat**. L'organisateur et la DRAJES seront prévenus.
- Prônant la laïcité de l'établissement, le port de tout signe ostentatoire est proscrit durant l'accueil de loisirs.
- Argent de poche : Si des enfants ont en leur possession de l'argent, l'animateur devra proposer de récupérer l'argent des enfants en leur expliquant que s'ils le gardent, en cas de perte ou de vol, notre responsabilité ne sera pas engagée. Il doit bien évidemment lui rendre en fin de journée.
- Les enfants porteurs d'un handicap doivent être traités comme tous les autres enfants. Les activités doivent être adaptées pour l'enfant et non l'enfant s'adapte à l'activité.

## Qu'est qu'un bon animateur ?



# La Gestion des activités

Le planning d'activité sera élaboré par l'équipe d'animation en fonction des objectifs pédagogiques définis. Le planning sera fait par les animateurs en tenant compte des activités et des sorties déjà prévues.

Toutes les activités indiquées dans ce planning doivent bien évidemment être diversifiées, correspondre avec les objectifs pédagogiques recherchés et adaptés à l'âge du public. Chaque activité devra respecter le taux d'encadrement 1 pour 8 pour les enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans. L'animateur doit respecter la courbe d'intensité des activités pour les enfants.

Chaque semaine il y aura des grands jeux et chaque animateur stagiaire sera tenu durant celui-ci d'être un moteur clef ou en tant que meneur. Les animateurs mettent en place plusieurs activités manuelles pendant la période. Les activités devront être préparées à l'avance avec un partage des tâches au sein de l'équipe.

Lors des activités manuelles, l'animateur installera le matériel avant le début de l'activité. Il veillera à laisser libre cours à la créativité de l'enfant. Il assurera un rôle de surveillance et de sécurité. Après l'activité tout devra être rangé, une aide auprès des enfants pourra être demandée, afin de les responsabiliser.

Lors des jeux l'animateur emmènera les enfants dans un monde imaginaire (déguisements...) tout en veillant à son bien-être et à ses besoins.

## **La fresque de température ou météo :**

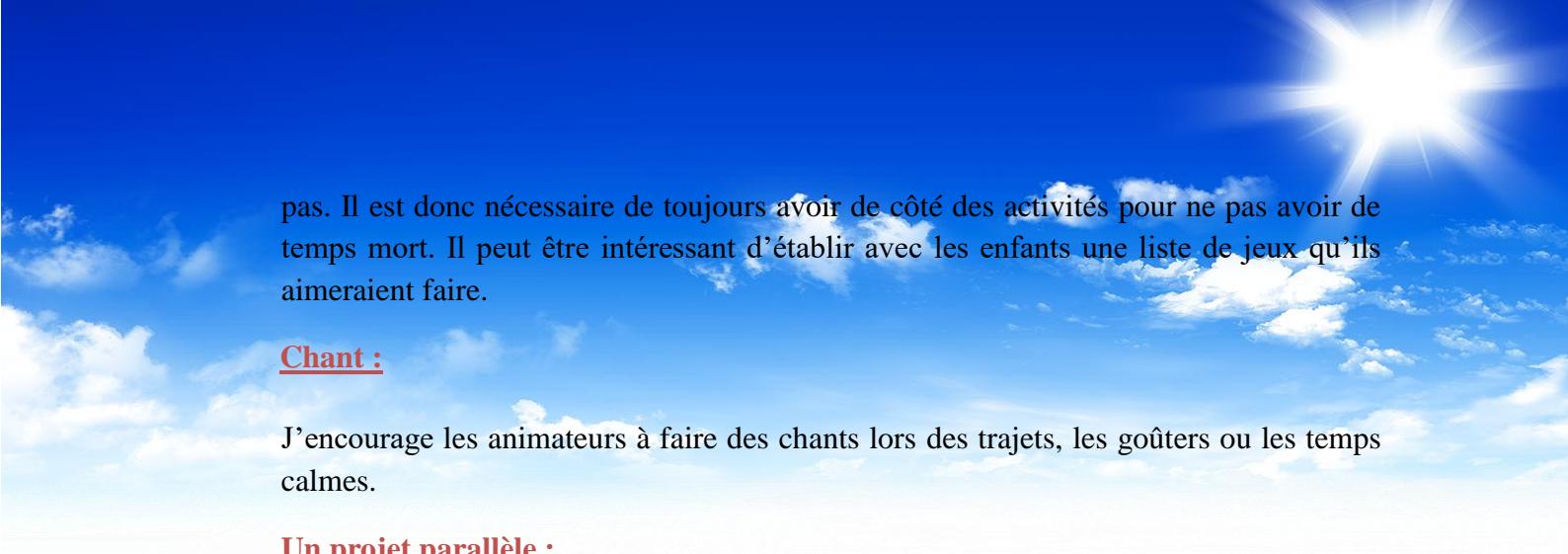
Elle est obligatoire et destinée à permettre aux enfants d'évaluer leur journée. Elle sera mise en place par les animateurs de chaque groupe et l'avis des enfants devra être pris en compte lors de l'évaluation de la journée. Celle-ci doit être matérialisée physiquement.

## **Activité à la carte :**

Les enfants pourront donner libre court à leur envie : jeu libre, coins d'activités, jeu sportif, activité manuelle, grand jeu ... selon leur désir sous la surveillance de l'animateur qui pourra les aider et les conseiller dans leur choix.

## **Activité de secours et d'attente :**

Très souvent dans la journée, il arrive que les activités prennent moins de temps que prévu ou alors que les enfants n'accrochent pas. Dans ce cas, l'animateur doit vite trouver une solution de secours de manière à faire en sorte que les enfants ne s'agitent



pas. Il est donc nécessaire de toujours avoir de côté des activités pour ne pas avoir de temps mort. Il peut être intéressant d'établir avec les enfants une liste de jeux qu'ils aimerait faire.

### **Chant :**

J'encourage les animateurs à faire des chants lors des trajets, les goûters ou les temps calmes.

### **Un projet parallèle :**

Le métier de l'animation est un métier d'évaluation et d'autoévaluation perpétuelle. De ce fait, toute l'équipe pédagogique devra mettre en place un projet en parallèle au planning. Il devra être écrit et évalué par le porteur du projet. Dans ce projet vous pourrez laisser court à votre imagination et faire ce qu'il vous plait lors d'une activité avec les enfants, avec l'équipe d'animation ou bien encore par rapport au lieu de l'accueil de loisirs (exemple : Un fléchage géant pour indiquer les différentes salles de la structure, une activité comme un « Gorille cacahuète » entre animateur, une récompense spécifique par jour pour les enfants). J'attends que les animateurs trouvent des projets innovants et originaux.

## **Projet parallèle**

### **Description du projet :**

### **Autoévaluation du projet par l'animateur :**

# Le personnel

## Les moyens humains

- L'organisateur
- Le directeur
- Le personnel de restauration
- Le personnel d'entretien
- Les animateurs
- L'assistant sanitaire

## L'organisateur

La Mairie de Bruay-La Buissière est notre employeur. Elle signifie ses intentions éducatives en direction de la Jeunesse dans son projet éducatif. Elle met à disposition les moyens humains, financiers et matériels, afin d'atteindre les objectifs.

## Le directeur

Le directeur doit mettre en place un projet pédagogique avec l'équipe d'animation en rapport avec le projet éducatif de l'organisateur. Le directeur est le garant du respect des objectifs par l'équipe d'animation. La fonction d'économie, de commercial et financier est gérée par moi-même, le recrutement des animateurs (sous validation du Maire), la mise en place de l'accueil de loisirs dans son ensemble, la prise de contact avec les prestataires. Je veillerai à ce que l'animateur ait tous les outils en main pour pouvoir suivre les objectifs du projet pédagogique. J'assurerai le suivi du personnel et veillerai à ce que le travail soit fait correctement et j'animerai mon équipe avec dynamisme. J'aurai auprès des différents collaborateurs un rôle d'écoute, de conseils et de formateur et plus particulièrement auprès des stagiaires. Le directeur est un lien entre l'organisateur et l'équipe d'animation, il garantit le bon fonctionnement du centre et la gestion d'activités.

## Le personnel de restauration

Il s'agit d'une restauration municipale qui est donc dirigée par un autre service. Le personnel se devra d'être accueillant et performant dans la préparation des repas.

## Le personnel d'entretien

Cette personne est employée par la municipalité et dépend d'un autre service. Son rôle est l'entretien des locaux et des blocs sanitaires.

## Les animateurs

Les animateurs devront veiller à l'intégrité physique et morale de l'enfant, respecter son rythme de vie et ses besoins. L'animateur doit travailler en équipe et prendre en compte le règlement. Il doit participer de manière active aux réunions, être un élément moteur et prendre

des initiatives. Il doit également être capable de se remettre en question et de demander conseils, animer de manière dynamique, afin de motiver les enfants. Etre à leur écoute et avoir une attitude sécuritaire. J'aurai auprès des animateurs un suivi actif lors des réunions et des bilans individuels en semi parcours de centre, afin de connaître les ressentis de chacun.

### L'assistante sanitaire

Une personne tiendra le rôle d'assistante sanitaire pendant toute la durée de l'accueil. Il devra gérer la pharmacie, la vérifier régulièrement, vérifier que tous les soins apportés dans la journée soient reportés chaque soir dans un cahier d'infirmérie.

## Les réunions

Pour toutes les réunions qui auront lieu, je tiendrai un cahier où je noterai tout ce qui se dira durant cette réunion, mais aussi tout ce que j'aurai pu observer dans la journée, afin que je puisse vous faire part de mon ressenti. Ce cahier me permettra d'avoir une trace écrite, afin de pallier tout souci éventuel. Ces réunions se dérouleront autour d'une table où les animateurs seront installés en cercle. Chacun des animateurs aura un temps de parole pour donner son ressenti sur la journée et relater les faits positifs et les problèmes rencontrés, afin d'y remédier pour la suite. Un échange des compétences de toute l'équipe d'animation est importante durant ces temps de réunion. Les animateurs doivent venir avec **crayon** et **son dossier animateur** pour prendre note lors des réunions.

### Réunions de préparation

- Présentation de l'équipe de direction et d'animation.  
Présentation du livret d'accueil et projet pédagogique.  
Préparation du planning d'activités.
- Visite et décor des salles.  
Récupération des documents officiels (carnet de vaccinations, diplômes...)

### Réunions de suivi

Elle aura lieu si besoin entre 17h30 et 18h quand toute l'équipe d'animation sera présente sauf les animateurs positionnés en garderie. Nous ferons un point sur la journée et sur les activités du lendemain. En aucun cas, elles ne seront faites pour humilier ou déstabiliser l'animateur. Elles permettront d'indiquer les activités réalisées dans la journée et leur intérêt pédagogique. Les réunions seront formatrices pour l'ensemble de l'équipe et contribueront à la réussite de l'accueil.

Allan Lecocq  
Directeur ACM sur la Ville de Bruay-La-Buissière